

Réunion de conseil municipal du
Mardi 17 Octobre 2017 à 19 H
A la mairie

Présents : MM. ARRONDEAU – PAGE : Adjoint MM. COUTABLE – DUVEAU – MOUTTE – Mmes LE CLAINCHE – LENOIR - MORIN – NICIER - LEROY
Excusé : M. FOLTZENLOGEL

Secrétaire : Mme LE CLAINCHE

Comptes rendus du 11 juillet, du 12 septembre : adoptés

Ordre du jour :

✓ **Point sur l'avancement des travaux de la Vallée de Verrière** :

L'entreprise STURNO a réalisé à quasiment 100% tous les travaux de génie civil (tranchées et fourreaux + certains câblages)
Prochaine étape : branchements électrique, téléphonique et éclairage public vers le 18/20 décembre
La tranchée, la pose des fourreaux et de la chambre allant du n° 26 au n° 32 seront réalisées semaine 46
Dépose de tous les poteaux vers le 20 janvier 2018.

Autres travaux dans la vallée et route de Lerné semaine 45 :

- pour alimenter en eau le lotissement des Chilleveaux
- et en gaz le lotissement des chilleveaux et le bourg

✓ **Point sur l'avancement des travaux des Chilleveaux** : le conseil se rend sur le chantier.

- ✓ La CCCVL a réalisé à 100% la part génie civil (terrassement pour la voirie et la pose des collecteurs et une partie des branchements).
- ✓ L'entreprise ATP a commencé vendredi 13 octobre – Fin des travaux prévue semaine 48 (vers le 30 novembre).

Division de parcelles :

- ✓ Des bornages devront être réalisés entre les biens appartenant à la commune et deux propriétaires riverains pour permettre de rationaliser les accès aux propriétés. Le conseil donne son accord et fixe à 1.50 € le prix du m² que la commune sera amenée à céder pour réaliser l'opération.

✓ **PLUi-h** – vérification des potentiels constructibles (propositions du bureau d'étude)

Exposition – elle s'est déroulée du 05 au 16 octobre en mairie

- Dolmen – protection (à suivre)
- Château de Frau = modification de la protection de 500 m autour du château.
Compte tenu des enjeux peu importants d'urbanisation autour du château (terrains situés dans le périmètre de 500 m). Le conseil décide de conserver le périmètre de protection actuel.

Vérification/comparaison des possibilités inscrites sur le plan envoyé le 02.10.2017 avec les plan initiaux (1^{ère} modification début 2017 et plan PLUi de 2007) –

Le conseil apporte des modifications aux propositions du bureau d'études. Toutes les observations relevées par le conseil seront envoyées au bureau d'études. Elles seront inscrites dans le cahier d'observations qui reste à disposition du public, à la mairie. Les propriétaires seront informés lorsque les modifications proposées sont importantes.

DENOMINATION DES RUES : il est décidé que la voie communale n° 4 allant de la Poterie à la rue Chèvre sera dénommée : **Rue des Lisons**.

Communauté de communes CHINON VIENNE ET LOIRE :

✓ MODIFICATIONS DES STATUTS

- **Modification du périmètre de la CCCVL** au 1^{er} janvier 2018 : composition du conseil communautaire.
La commune de CHOUZE SUR LOIRE rejoindra la CCCVL au 1^{er} janvier 2018. Le conseil communautaire comptera 4 membres supplémentaires, ce qui porte à 50 le nombre de conseillers.
- **Compétence GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) : cette compétence est actuellement exercée par l'Etat. Les communautés de communes ont l'obligation de prendre la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018. Les communautés de communes auront la responsabilité de gérer les cours d'eau, les lacs, étangs, les rives, les digues. Une taxe sera instaurée pour financer ces travaux. Le PPT qui a été projeté en réunion « environnement » de la CCCVL sera envoyé aux conseillers.
- **Finances - Modification des attributions de compensation.**
- **Compétence** : La CCCVL assure en second la compétence des transports scolaires mais elle n'a pas la compétence des transports sur le temps scolaire (sorties pédagogiques). Cette compétence revient aux communes. Il s'ensuit pour les communes de la rive gauche qu'une enveloppe de 17 000 € (équivalente à ce qui existait avant la fusion et supérieure à la moyenne des 3 années de fonctionnement de 2014 à 2016).
- **Organisation** : La CCCVL recevra toujours les demandes de transport de la part des enseignants pour les gérer, elle règlera les factures aux transporteurs.
- **Comptabilité** : en début d'année, les 9 communes de la rive gauche recevront une enveloppe proportionnelle au nombre d'habitants (pour Thizay 1538 €). En fin d'année, lorsque toutes les factures seront réglées, la CCCVL facturera le montant réel dépensé au prorata du nombre d'habitants.
- Le conseil approuve les modifications de statuts de la CCCVL

RIFSEEP : NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE pour les agents territoriaux mis en place en 2017 pour les agents techniques. Ce nouveau régime indemnitaire remplace la multitude d'indemnités mise en place.

L'ancien régime comportait une enveloppe fixe mais celle-ci pouvait être modifiée en fonction des absences et de la manière de servir, à l'appréciation du maire.

MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY	Secrétariat ouvert : Lundi de 13h15 à 16h15 Jeudi de 8h à 13h	☎ 02.47.95.90.27 ☎ 09.70.06.79.47 EM : comunedethizay@wanadoo.fr
---	---	--

Dans ce nouveau régime il existe une part fixe représentant 80% et une part variable de 20%. La part fixe ne peut pas être modulée mais la part variable peut être revue pour les raisons de service, en cas d'absence, de comportement, etc, à l'appréciation du maire.

Montant des primes : l'enveloppe globale n'est pas modifiée.

Approbation du conseil municipal

✓ **Questions diverses :**

- Plan de déneigement : pas de changement
- CHORALE 3.12.2017 : CHŒUR A CŒUR de Rivarennas (c'est la chorale qui est organisatrice)
- ATELIERS MEMOIRE 1^{er} trimestre 2018 les jeudis après-midi 12 personnes - Cette manifestation est organisée par le CIAS, elle sera accueillie à la mairie de Thizay. Elle est destinée aux personnes à partir de 60 ans. Le CIAS fera une communication sur cette organisation
- Noël des séniors : repas IL EST PREVU LE 12 DECEMBRE et colis –réunion du CCAS : lundi 13 novembre à 16 h à la mairie
- 11 novembre des 4 villages sera organisée à St germain à 11 h →Thizay : 10 h 45

PROCHAIN CONSEIL : 23 NOVEMBRE à 19 H

MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY	Secrétariat ouvert : Lundi de 13h15 à 16h15 Jeudi de 8h à 13h	☎ 02.47.95.90.27 ☎ 09.70.06.79.47 EM : comunedethizay@wanadoo.fr
---	---	--